

Mise en ligne : 4 octobre 2016.
Dernière modification : 21 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MAGASINS GÉNÉRAUX ET WARRANTS DU MAROC

Sté an., f. le 16 août 1912

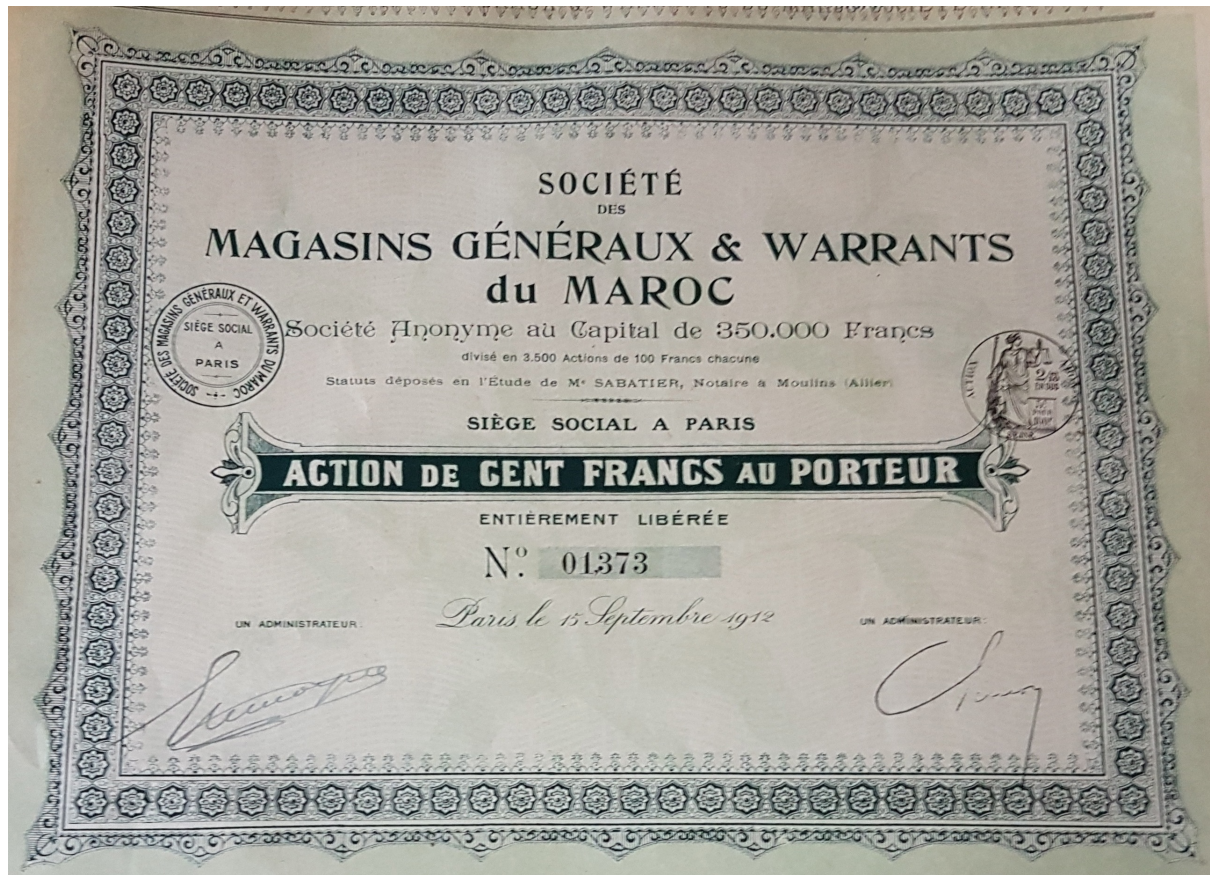


Photo Géraldine Henneghien
Signature de gauche : Émile Lemoigne
Signature de droite : Édouard Simon

Édouard SIMON, fondateur et président

Saint-Cyrien (1890).

Officier des affaires indigènes en Algérie.

Chargé d'une mission commerciale au Maroc par Eug. Étienne (1906).

Fondateur et administrateur délégué de la Société d'études minières de Bougie (1909)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes_minieres_Bougie.pdf

Fondateur et administrateur de la Société des phosphates de Maâdid (1910)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Maadid.pdf

Fondateur de la Société d'entreprise de travaux publics en Orient

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/ETP_en_Orient.pdf

Fondateur (1912) et président des Magasins généraux et warrants du Maroc.

Collaborateur de *Par le monde*, revue économique et politique.

Administrateur de la Cie française du caoutchouc (1922),

Administrateur des Ateliers d'art du tapis d'Orient à Cogolin (1928).

Chevalier de la Légion d'honneur.

CONSTITUTION

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 5 septembre 1912)

Société des magasins généraux et warrants du Maroc, au capital de 350.000 fr. divisé en 3.500 actions de 100 fr., dont 1.000 d'apport attribuées à MM. M. Michel et E. Simon, avec une somme de 50.000 fr. et 1.015 parts de fondateur sur les 1.670 créées. Le solde des parts étant réparti aux actionnaires, dans la proportion de 1 part pour 4 actions. — Siège social à Paris, 15. rue Drouot. — Conseil d'administration : MM. E. Lemoigne ¹, M. Michel, A. Napoleoni ², R. de Saint-Péreuse* ³ et E. Simon. — Statuts déposés chez M^e Sabatier, notaire à Moulins, et extrait publié dans *La Loi* du 4 septembre 1912.

* Tous trois se retrouvant à la Société d'études minières de Bougie (même siège).

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Etudes_minieres_Bougie.pdf

SOMMAIRES DES REVUES

(*Le Temps*, 24 mars 1918)

Par le monde, revue économique et politique, rue Lafayette, 44, Paris.

Sommaire du 15 mars 1918

L'Afrique centrale et la paix. — Hymne javanais. — Fr. de Miomandre : le Prestige de l'Orient. — Cl. Lemoine : le Japon et la Russie. — P. Eyquem : les Menées allemandes

¹ Émile Lemoigne : publiciste colonial, il suit Édouard Simon dans ses affaires nord-africaines, puis fait carrière au sein de la Banque coloniale d'études mutuelles et d'entreprises. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/BCEEM.pdf

² Probablement Antoine Napoléoni : né le 29 mai 1852 à Centuri (Haute-Corse). Fils de Luc Napoléoni et de Marie Madleine Olivari. Chevalier de la Légion d'honneur du 8 janvier 1914 comme officier d'administration de 1^{re} classe du cadre auxiliaire de l'intendance dans la division d'Alger (réserve). Courtier en vins et juge au tribunal de commerce d'Alger. Décédé le 13 oct. 1936 à Nice.

³ Jean Bernard Antoine Roger Tassin de Saint-Péreuse (1870-1941) : saint-cyrien, chevalier de la Légion d'honneur du 12 janvier 1917 comme capitaine de cavalerie à l'état-major d'une division d'infanterie. Président de la Société d'études minières de Bougie et des Phosphates de Maâdid.

aux Indes néerlandaises. — Le Rêve de la Mittelafrika. — Édouard Simon : Un port au Maroc oriental. — Le Commerce japonais. — L'Afrique orientale allemande. — Marib : les Deux politesses. — Les Fidèles du Sigoudamdam.

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1919)

Cette société vient de tenir son assemblée extraordinaire sous la présidence de M. Édouard Simon. Le capital va être porté de 350.000 fr. à 2 millions.

Le programme de la société comporte l'établissement de magasins généraux sur tous les points importants de l'Empire chérifien. Ont été nommés administrateurs : MM. Achille Chatel, Alfred Jourdanne, Pierre Lebon ⁴, Xavier Loisy ⁵ et Edmond Philippar.

ANNONCES LÉGALES
APPELS DE FONDS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 4 décembre 1919)

Société des magasins généraux et Warrants du Maroc. Versement des 3 derniers quarts soit 375 fr. par action nouvelle, du 16 au 26 décembre au Crédit foncier d'Algérie, 43, rue Cambon.— *Petites Affiches*, 3 décembre.

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1920)

Cette société anonyme, 44, rue La-Fayette, à Paris, vient de réaliser l'augmentation de son capital, porté de 1 à 2 millions, par l'émission au pair de 10.000 actions de 100 fr.

APPELS DE FONDS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1920)

Magasins généraux et warrants du Maroc. — Versement du 3^e quart sur les actions nouvelles, soit 25 fr. par titre, du 1^{er} au 10 septembre, au siège, 44, rue La-Fayette, ou au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon. — *Petites Affiches*, 12 août 1920.

⁴ Pierre Lebon (1890-1967) : fils du président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Futur administrateur délégué de la Banque mutuelle d'études. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_mutuelle_d_etudes.pdf

⁵ Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE-TUNISIE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 octobre 1920)

.....
La société, en accord avec la Compagnie Algérienne et de la Compagnie générale du Maroc, a augmenté l'intérêt qu'elle avait dans les Magasins généraux et warrants du Maroc en pleine prospérité.

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1921)

Réunis hier en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Édouard Simon, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1920 et décidé de reporter à nouveau le solde créditeur.

Au cours de l'année 1920, la société a ouvert cinq nouveaux magasins à Tanger, Fez, Meknès, Marrakech et Casablanca, alors qu'elle n'en possédait qu'un, à Oudja.

MM. Xavier Loisy et Achille Chatel ont été réélus administrateurs.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 24 juin 1921)

La Compagnie générale du Maroc a participé à la fondation ou à l'augmentation de capital des sociétés suivantes :

... la Société des magasins généraux et warrants du Maroc...

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1921)

Casablanca, 21 septembre. — Les nouveaux docks de cette société viennent d'être inaugurés.

Ces magasins, construits en ciment armé sur un emplacement de la future gare maritime de Casablanca, couvrent une superficie de 3.000 mètres carrés. Ils seront desservis par des embranchements particuliers. Bien aménagés, pourvus de quais spacieux et de moyens de manutention modernes, ils permettront un rapide et important mouvement de marchandises.

Le commerce marocain, qui n'avait jusqu'à présent à sa disposition que les entrepôts du port, vite encombrés, même en période normale, se félicite à juste titre de l'ouverture de ces docks. De leur côté, les importateurs trouveront dans les Magasins généraux un entrepôt sûr pour les marchandises destinées à leur clientèle marocaine.

Rappelons que la Société des magasins généraux et warrants du Maroc, dont le siège social est à Paris, 44, rue La-Fayette, a ouvert des agences à Casablanca, Fez, Marrakech, Meknès, Oudja, Safi et Tanger. Agréés par le gouvernement chérifien, ces établissements fonctionnent en vertu de dahirs et d'arrêtés viziriels, pris après avis des chambres de commerce intéressées.

44, rue Lafayette, PARIS (9^e)

Capital. — Sté an., f. le 16 août 1912, 2 millions de fr. en 20.000 act.

Objet. — Exploit., sous le régime de l'entrepôt fictif, de magasins généraux au Maroc et émission de warrants ; transit, dédouanement.

Agences à Oudjda, Casablanca, Fez, Marrakech, Meknès, Saffi.

Conseil. — MM. Édouard Simon, présid. ; Xavier Loisy [CFAT], v.-présid. ; Émile Lemoigne [BCEEM], adm. dél. ; Achille Chatel, A[Ifred] Jourdanne [CFAT], Pierre Lebon [CFAT], Ed. Philippar [CFAT], baron R[oger] de Saint-Péreuse, Désiré Garbe ⁶, Léon Odier ⁷, admin.

En l'honneur du maréchal Lyautey
(*Les Annales coloniales*, 23 février 1922)

Déjeuner offert par les *Annales coloniales* au maréchal Lyautey :
[Émile] Lemoigne, administrateur délégué de la Société des magasins généraux et warrants du Maroc.

En l'honneur du maréchal Lyautey
(*Le Temps*, 24 février 1922)

Hier a eu lieu une importante manifestation en l'honneur du maréchal Lyautey, résident général de France au Maroc. M. Albert Peyronnet, sénateur, ministre du travail, un des plus anciens collaborateurs des *Annales coloniales*, avait tenu à présider le déjeuner offert par les directeurs de ce journal, MM. Marcel Ruedel et L.-G. Thébault, au maréchal Lyautey.

Parmi les convives, citons MM. Charles Debierre, Gaston Menier, Lucien Cornet, Guilloteaux, Perchot, Morand, sénateurs ; Haudos, Morinaud, Néron, Combrouze, Deyris, Roux-Freissineng, Albert Meunier, Édouard Payen, députés ; Francis de Croisset, professeur Brumpt, de l'Académie de médecine ; gouverneur Guyon ; Atthalin, Philippar, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Duréault, J. Faure ; Édouard Simon, président de la Société des magasins du Maroc ; Émile Lemoigne, Guérard, Vatin-Pérignon, Taumay, Templier, etc.

Société des magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1922)

⁶ Désiré Garbe (Paris VI^e, 8 mai 1851-Paris VI^e, 11 oct. 1934) : fils de Félix Garbe et de Brigitte Félicitée Fournier. Célibataire. Diplômé de l'École d'agriculture de Grignon (1873), directeur pendant vingt-six ans des exploitations agricoles à Aïn-Regada, puis administrateur de la Compagnie algérienne (1909) et de la Société d'Akkarés (1911) : mine de zinc dans la région de Batna. (Rens. d'état-civil transmis par Gérard O'Connell).

⁷ Léon Odier (1860-1937). Marié à Noémi Sautter, fille de Charles Sautter, de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Associé ensuite de la Banque Odier-Sautter et Cie, devenue en 1933 Odier, Bungener et Cie et plus tard Odier, Bungener, Courvoisier. Administrateur de la Cie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé (Argentine), scrutateur, puis administrateur de la Cie algérienne, administrateur de la BFCI (Banque Rouvier)(1907), de la Cie générale du Maroc (1912), commissaire aux comptes de la Société française de reports et dépôts pendant au moins deux décennies, et de la Banque nationale de crédit (BNC).

L'assemblée ordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège est à Paris, 44, rue La-Fayette, s'est tenue hier, sous la présidence de M. Édouard Simon, président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1921 font ressortir un solde créditeur de 157.157 fr. 66.

Cet exercice ne pouvait manquer d'être influencé par la crise économique mondiale qui, surprenant le Maroc en pleine période de développement, s'y est manifestée de façon particulièrement brutale. Néanmoins, au point de vue agricole, l'année a été, pour le Maroc, assez favorable, bien que les céréales aient été vendues parfois au-dessous de leur prix de revient.

Les négociants et les agriculteurs marocains ont profité, dans une large mesure, des bénéfices qu'ils étalent en droit d'attendre de l'organisation de la société. Cependant, par mesure de prudence, l'ampleur même du malaise a obligé cette dernière à n'accepter qu'une certaine partie des affaires qui lui étaient proposées et à suspendre momentanément le programme de développement qu'elle s'était tracé.

Elle s'est contentée d'ouvrir son agence de Safi, où ses opérations avaient été autorisées par un arrêté vizirien.

À Casablanca, la construction des docks de la gare maritime a été poussée activement et, en juin 1921, ces nouveaux magasins étaient ouverts au commerce. Construits en ciment armé, ils occupent une surface couverte de 3.000 mètres carrés. Un quai de 100 mètres a été prévu pour desservir l'embranchement qui les raccordera à la future voie ferrée. Intérieurement, les manipulations sont assurées à l'aide de voies de 0 m. 60. Pour permettre de mener à bien cette partie du programme, la société a demandé aux établissements de crédit d'Algérie et de Tunisie des ouvertures de crédit qui lui ont été consenties.

Les agences ont donné, en 1921, des résultats intéressants dans leur ensemble.

L'assemblée a, sur la proposition du conseil, décidé de reporter le montant du solde créditeur, soit 167.157 fr. 66, sur l'exercice 1922.

Elle a accepté la démission de M. Napoleoni, lui donnant *quitus* de sa gestion, et réélu MM. Alfred Jourdanne et Édouard Simon comme administrateurs.

PETITES NOUVELLES
(*Le Temps*, 29 décembre 1922)

Par décret du 20 décembre, M. Édouard Simon, président du conseil d'administration des magasins généraux du Maroc, est nommé conseiller du commerce extérieur de la France.

SOCIÉTÉ DES MAGASINS GÉNÉRAUX ET WARRANTS DU MAROC
S.A. frse au capital de 2 MF.
Siège social : Paris, 44, r. Lafayette
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 471-472)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 6 à 12 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 50 actions.
SIMON (Édouard), 92, av. Niel, Paris ; pdt ;
LEMOIGNE (Émile), 37, bd Garibaldi, Paris ; adm. délégué
SAINT-PÉREUSE (Roger de), château de Saint-Péreuse (Nièvre) ;

PHILIPPAR (Edmond), 43, r. de Courcelles, Paris ;
 LOISY (Xavier), 17, av. de Tourville, Paris ;
 JOURDANNE (Alfred), 36, r. de Tocqueville, Paris ;
 CHATEL (Achille), à Sfax ;
 LEBON (Pierre), r. de la Pompe, Paris ;
 ODIER (Léon), 38, bd de Courcelles, Paris ;
 GARBE (Désiré), 44, r. de Fleurus, Paris.

Commissaire aux comptes

GENDRE (Édouard), 187, r. de Grenelle, Paris ;
 HÉROUVILLE (Joseph d'), 32, av. Duquesne, Paris.

Capital social. — 2 MF en 20.000 act. de 100 fr. dt 1.000 d'apport entièrement libérées : précédemment 0,35 MF ; porté en octobre 1919 à 1 MF, et en mai 1920 au chiffre actuel.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale, 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil ; le solde : 80 % aux act., 20 % aux parts.

BILAN au 31 déc. 1921 (en fr.)

ACTIF	
Apports	100.000 00
Terrains, constructions	2.323.630 27
Matériel	88.681 05
Mobilier	25.674 75
Installation d'agences	46.454 20
Frais de 1 ^{er} établissement	122.784 38
Frais de nouvel établissement	69.050 95
Cautionnement	120.362 95
Marchandises	36.366 40
Marchandises	36.366 40
Compte d'ordre	108.015 95
Portefeuille	1.032.241 05
Débiteurs divers	1.085.728 89
Caisses et banques	235.731 06
Total	<u>5.394.721 90</u>
PASSIF	
Capital	2.000.000 00
Créditeurs divers	2.557.223 74
Ouverture de crédit	680.340 50
Profits et pertes	157.157 66
Total	<u>5.394.721 90</u>

(Les Annales coloniales, 6 mars 1924)

Le *Bulletin officiel* du Protectorat du 19 février a publié un arrêté viziriel du 21 janvier 1924 homologuant le nouveau règlement intérieur et les nouveaux tarifs de la Société des magasins généraux et warrants du Maroc.

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 11 septembre 1924)

Les comptes de l'exercice 1923 qui seront soumis à l'assemblée du 29 septembre font ressortir un déficit de 693.968 fr. qui, ajouté aux pertes de l'exercice précédent, laisse un solde débiteur total de 937.140 fr.

Au bilan, les immobilisations s'inscrivent pour 2.751.585 fr. L'actif disponible total ressort à 3.763.644 fr. en face de 6.455.242 fr. d'exigibilités.

Annuaire industriel, 1925 :

MAGASINS GÉNÉRAUX ET WARRANTS DU MAROC, 44, r. Lafayette, Paris, 9^e. T. Louv. 10-52. Ad. t. Simsued-Paris. Codes : A. Z., Omnibus. Soc. an. au cap. de 2 millions de fr. Conseil d'adm. : MM. Édouard Simon, président, chev. de la Lég. d'honn. ; Xavier Loisy, vice-président, off. de la Lég. d'honneur ; Achille Chatel, chev. de la Lég. d'honn. ; D[ésiré] Garbe, A[lfred] Jourdanne, P[ierre] Lebon, E[dmond] Philippar, chev. de la Lég. d'honn. ; L[éon] Odier, Saint-Péreuse (baron Roger de), chev. de la Lég. d'honn. ; Émile Lemoigne, chev. de la Légion d'honneur, adm. délégué. Agences : Casablanca, Fez, Marrakech, Meknès, Oudjda, Safi, Tanger.

Entrepôts. Émission de warrants. Transit. Dédouanement. Transports. Consignations. (676-1-10145).

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1925)

L'assemblée ordinaire qui a eu lieu hier au siège social, 13, rue Cambon, à Paris, a approuvé les comptes de l'exercice 1924 faisant ressortir un déficit de 100.000 francs environ, qui vient s'ajouter aux pertes antérieures 693.968 francs.

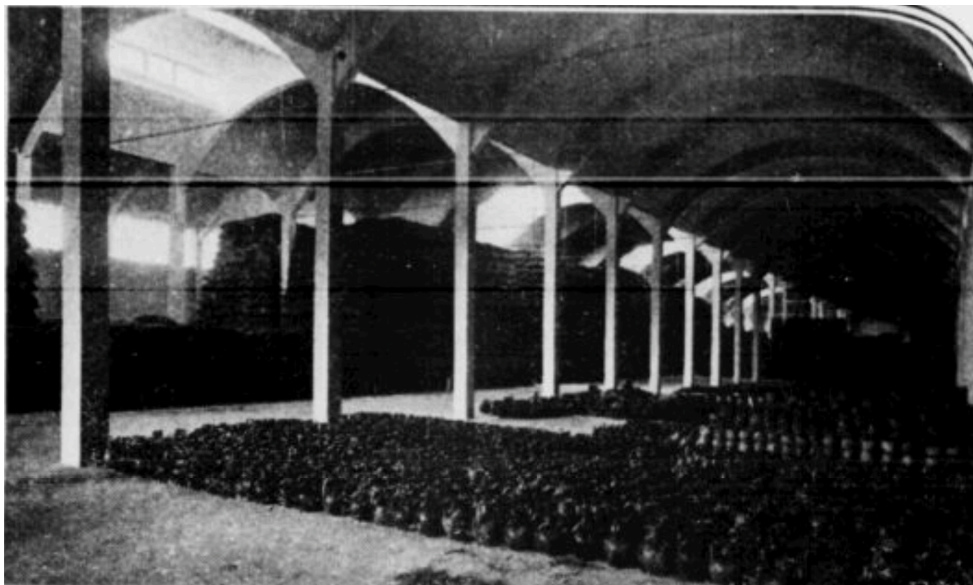
La société n'a conservé que ses dépôts de Casablanca, Fez et Oudjda.

Les Cahiers économiques de Je sais tout
Le Maroc et l'œuvre de la France
(*Je sais tout*, 1^{er} janvier 1926, p. 52)

MAGASINS GENERAUX ET WARRANTS



Une des annexes des entrepôts
Société des magasins généraux et warrants du Maroc
Avances sur marchandises
Warrantage — Transit — Dédouanement



Un stock de jarres d'huile d'olive

La Société des magasins généraux et warrants du Maroc a été constituée en 1912, c'est-à-dire, à une époque où la colonisation au Maroc en était encore à ses débuts. On sait quelle est l'utilité d'une société de magasins généraux et comment elle permet à ses clients, d'abord de mettre leurs marchandises en dépôt, puis, par le warrantage, de se procurer du crédit. L'on peut ainsi se rendre compte de l'intérêt que présentait la création d'un semblable organisme et des services qu'il pouvait rendre dans un pays neuf comme le Maroc où il aide puissamment au développement de la colonisation et où le commerce trouve en lui un auxiliaire des plus précieux.

La Société des magasins généraux et warrants du Maroc, au capital de 2.000.000 de francs, possède à Casablanca de grands magasins en ciment armé, construits sur un emplacement de la future gare maritime et couvrant 3.000 mètres carrés.

Ces docks, bien aménagés, pourvus de quais spéciaux, rendent au commerce marocain des services considérables et les exportateurs y trouvent un logement sûr pour les marchandises qu'ils destinent à leur clientèle marocaine.

La société opère également à Fez et à Oudjda et elle étudie, en outre, avec la Compagnie des Chemins de fer du Maroc, la possibilité de construire, dans certaines gares du réseau, des docks qui permettraient aux colons et aux indigènes de loger leur récolte à proximité du lieu de production, tout en leur offrant la possibilité, par le warrantage, de se procurer le crédit qui leur est indispensable pour la mise en valeur de leurs terres.

La société, qui s'assure, grâce aux facilités qu'elle lui apporte, une clientèle importante et sérieuse de colons et d'importateurs, voit actuellement ses affaires progresser parallèlement au développement général du Protectorat.

Magasins généraux et warrants du Maroc
(*Le Mercure africain*, 29 décembre 1926)

Le 8 décembre, cette société a tenu une assemblée extraordinaire pour cession d'une partie de l'actif à une autre société et dissolution anticipée.

Suite :

Cie chérifienne de magasins généraux.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherif._magasins-gnx.pdf